

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents à la séance : 16
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 18 septembre 2026
Date d'affichage : 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, LE GUERN Frédéric, LELIEU Florence, LELONG Benjamin, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain, CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon, LE BRAS JACOB Laëtitia

Absents : CADIOU Gaby, LE GALLOU Gwenola, PASQUIOU Mélanie

Procurations : CADIOU Gaby à LE CORRE Nathalie, LE GALLOU Gwenola à SALLOU-LE GUEN Nadine, PASQUIOU Mélanie à LE BRAS JACOB Laëtitia

Secrétaire de séance : CHENAIS Titouan

N° 2026-78

Participation au Congrès des Maires

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du dernier conseil municipal, la participation d'élus municipaux à l'assemblée générale de la fédération française des Stations Vertes à Vogüé en Ardèche en octobre, ainsi qu'au Congrès des Maires à Paris en novembre a été évoquée.

Après étude des modalités de déplacement pour l'assemblée générale des Stations Vertes, il est proposé de ne pas effectuer le déplacement cette année.

Concernant le Congrès et le Salon des Maires, qui se tiendra du 24 au 26 novembre 2026, il est demandé aux conseillers qui souhaitent y participer de se faire connaître.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'inscription de cinq élus, et d'un agent territorial à participer au salon et congrès des maires de France, qui se tiendra du 24 au 26 novembre 2026.

PRECISE que les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement seront pris en charge par la commune, selon les règles administratives en vigueur.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

Le Secrétaire de séance,
Titouan CHENAIS



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Titouan CHENAIS', written in a cursive style.